Le 30 mai 2016

MAUSSANE
LES ALPILLES

## PROCES VERBAL & COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2016

*Séance ouverte à 20h05* *Séance clôturée à 21h45*

Le vingt-six mai deux mil seize à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dix-neuf mai deux mil seize, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jack SAUTEL, Maire.

**Etaient Présents** : Jack SAUTEL, Jean-Christophe CARRE, Michel MOUCADEL, Christine GARCIN-GOURILLON, Alexandre WAJS, Yves LOPEZ, Mireille AMPOLLINI, Fanny ARSAC, Bernadette SAMUEL, Marc FUSAT, Christian TEISSEIRE, Christelle BERENGUER, Marie-Pierre CALLET, Francis FERRER, Gislaine COUDERT et Michel PERRET.

**Pouvoirs** : Nathalie GONFOND a donné pouvoir à Christine GARCIN-GOURILLON et Georges PAUL à Christian TEISSEIRE.

**Absent excusé** : Véronique LAGIER

**Secrétaire de séance** : Mireille AMPOLLINI

*Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par le Maire.*

*Les membres présents approuvent à l'unanimité le compte rendu de la séance du vingt-huit avril deux mil seize.*

*Monsieur le Maire informe, conformément à l'article L.2122-22 du CGCT, des décisions prises depuis la séance du conseil municipal du vingt-huit avril deux mil seize.*

**Décision n°2016/024** : Suite au sinistre de novembre 2015 au logement annexe au Centre Technique Municipal, l'indemnisation proposée dans le cadre de la garantie dommages-ouvrage du Contrat Delta Chantier avec la SMABTP, pour la somme de 1.490,00 € est acceptée.

**Décision n°2016/025** : Dans le cadre de la mission d'accompagnement pour la réalisation de diagnostics locaux et l'élaboration de plans de prévention des risques psychosociaux lancée par la CCVBA, il est décidé d'accepter l'offre de la SAS QUALICONSULT SECURITE, Agence de Marseille sise 7/9 rue Jean Mermoz à 13008 MARSEILLE, pour un montant de 3.200€ HT.

**Décision n°2016/026** : De signer avec les intervenants qui participent à titre onéreux aux animations des festivités estivales 2016, des contrats d'engagement aux montants ci-dessous indiqués :

**SOLARIS** Prestation du samedi 13 Août : 5 500 €
**DANY GRAY** Prestation du dimanche 14 Août : 6000 €
**LES TIGRESSES** Prestation du lundi 15 août : 5 200 €
**SOLARIS** Prestation du jeudi 14 juillet : 5 500 €
**DANY GRAY** Prestation du vendredi 15 Juillet : 4650 €
**GUY ICARD** Prestation du samedi 16 juillet : 5000 €
**DJ MICHAEL** Prestation du dimanche 17 juillet : 1380 €

**Décision n°2016/027** : Dans le cadre des travaux d'aménagement de deux aires de loisirs, la première, lot n°1, au lieu-dit «Capelette» rue de la Miole et la deuxième, lot n°2, «Agora» avenue des Alpilles, il est décidé d'accepter :

- pour le lot n° 1, aire de loisirs, lieu-dit «Capelette» rue de la Miole, l'offre de la Sarl Plein Bois aménagement sise 703 route de l'Isle sur Sorgue à 84250 LE THOR, pour un montant de 131.480 € HT conformément à l'acte d'engagement.
- pour le lot n° 2, aire de loisirs, «Agora» avenue des Alpilles, l'offre de la Sarl Plein Bois aménagement sise 703 route de l'Isle sur Sorgue à 84250 LE THOR, pour un montant de 49.990 € HT conformément à l'acte d'engagement.